



Groupe Pasteur Mutualité

Politique relative à l'intégration de la gestion des risques
de durabilité et de prise en compte des incidents
indésirables

Politique en vigueur au 30 juin 2021

Introduction

Dans le cadre des projets des instances européennes et des pactes internationaux pour réduire l'emprunte humaine sur l'état général de la planète, des plans d'actions sur la durabilité du secteur financier ont été lancés.

La transition énergétique, l'emprunte carbone, les effets sociaux et la gouvernance des entreprises sont encouragés dans leurs meilleures pratiques et avec une orientation des flux financiers vers les meilleurs acteurs.

Les objectifs de l'Union Européenne contiennent notamment :

- Le passage à une économie à faible intensité de carbone, plus durable, économe en ressources et circulaire, conformément aux objectifs de développement durable afin de garantir la compétitivité à long terme de son économie.
- Le renforcement de la riposte aux changements climatiques, entre autres en rendant les flux financiers compatibles avec une transition vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.
- Le développement, l'harmonisation et la publication d'informations destinées aux investisseurs finaux sur l'intégration des risques en matière de durabilité, sur la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, sur les objectifs d'investissement durable ou sur la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans la prise de décision en matière d'investissement et dans les processus de conseil.
- La mobilisation des capitaux non seulement au moyen de politiques publiques, mais également par le secteur des services financiers.

Dans le cadre de ce plan d'action, le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers « SFDR ».

Ce règlement a été modifié et complété par le règlement 2020/852 du parlement européen et du conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088.

Cette politique au niveau de Groupe Pasteur Mutualité présente des informations sur les risques liés au développement durable selon les articles 3 et 4 de la réglementation SFDR.

Le risque lié à la durabilité est défini comme un évènement climatique, social ou de gestion qui pourrait avoir un impact négatif sur les investissements.

Facteurs de durabilité : Questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Par risque en matière de durabilité, on entend un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement, comme indiqué dans la législation sectorielle, en particulier dans les directives 2009/65/CE, 2009/138/CE, 2011/61/UE, 2013/36/UE, 2014/65/UE, (UE) 2016/97 et (UE) 2016/2341, ou dans les actes délégués et les normes techniques de réglementation adoptés en vertu de ces actes.

Les « Principaux incidents indésirables » (PIA) font référence aux décisions d'investissement qui ont des effets négatifs sur les éléments de durabilité.

Périmètre

Les informations fournies dans ce document font référence à Groupe Pasteur Mutualité via ses entités soumises aux exigences du règlement SFDR et plus particulièrement AGMF Prévoyance, GPM Assurances et Panacea Assurances.

La filiale GPM Gestion Privée ainsi que le GIE GPM font également partie de périmètre sur leurs activités de distributions.

GPM Asset Management fait également partie de ce périmètre en tant que concepteur de produits et distributeur à titre accessoire de produits d'assurances.

Groupe Pasteur Mutualité a mis en place un ensemble de politiques globales et de processus d'investissement qui ont pour objectif de garantir une approche cohérente avec l'intégration des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Risque de durabilité

Approche

Le Groupe intègre progressivement les facteurs ESG dans chaque classe d'actifs gérée et développe une gamme de produits avec un objectif d'impact positif sur les facteurs cités précédemment.

La recherche de supports d'investissements durables avec une approche améliorant l'impact carbone, la vie sociétale et la bonne gouvernance d'entreprise a commencé il y a plusieurs années avec un focus historique important sur le domaine médical en général, ADN de Groupe Pasteur Mutualité, qui porte des valeurs mutualistes depuis sa création au service de la communauté médicale dans son ensemble.

Nos adhérents qui sont le moteur des investissements portés par le Groupe ont pour préoccupation les facteurs de durabilité qui nous conduisent à la construction d'offres et de portefeuilles dont l'objectif est à long terme, avec une double approche financière et extra-financière qui apportent de la stabilité.

Cette conviction partagée entre les adhérents et Groupe Pasteur Mutualité entraîne nos entités à considérer les investissements avec prudence et notamment de se retirer des actifs directement ou sous-jacents portant des risques ESG, au bénéfice d'acteurs plus vertueux dont les pratiques sont plus adaptées aux défis futurs. Les performances sont ainsi améliorées sur cet aspect.

Cette thématique est abordée de différentes manières, allant des listes d'exclusion à l'engagement actif avec les entreprises. Cela passe aussi par l'amélioration des pratiques de gestion financière pour tenir compte des externalités (positives ou négatives) qu'un investissement peut avoir jusqu'à la prise en compte des facteurs ESG dans la construction d'un portefeuille financier.

L'investissement « durable » ou « soutenable » s'inscrit dans une approche de long terme qui tient compte des facteurs ESG dans les décisions d'allocation des actifs.

Facteurs ESG

La directive 2014/95 / UE indique un grand nombre de facteurs ESG à prendre en considération, notamment ayant un impact sur le développement, la performance ou la position d'un émetteur, ainsi que la valeur financière d'un investissement.

En complément la prise en compte des impacts extra-financiers des activités des émetteurs ou des investissements sur les facteurs ESG sont dans le spectre de la directive, ces éléments sont pris en compte par le Groupe.

Exclusions et critères

Les produits commercialisés par Groupe Pasteur Mutualité entre dans une phase de prise en compte complète des risques issus des critères ESG dans les processus d'investissement et notamment via des exclusions sectorielles dont la méthodologie est commune aux entités du Groupe Pasteur Mutualité incluses dans le périmètre.

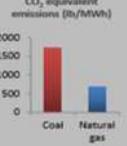
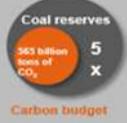
L'exclusion est basée sur des informations mise à disposition de Groupe Pasteur Mutualité et présentant des risques sur les critères ESG au moment de la décision d'investissement.

La consultation de bases de données sur les émetteurs ayant des scorings ESG permet aux entités de Groupe Pasteur Mutualité de sélectionner des investissements dont le risque est mesuré et maîtrisé. Ces critères sont appliqués aux opérateurs de Groupe Pasteur Mutualité et également aux tiers agissant pour le compte de Groupe Pasteur Mutualité.

Les actifs ou catégories d'actifs dont de telles informations ne sont pas disponibles (exemple : actifs non-cotés) font l'objet d'une analyse spécifique lors du processus d'investissement.

Des informations sur ces méthodologies sont précisées dans ce document.

Les champs d'exclusions incluent plus spécifiquement 3 axes primaires :

Tabac	Armements controversés	Charbon Thermique
 <p>Fumer tue 13 personnes chaque minute. C'est plus de 6 millions par an.</p>  <p>Un traité sur la lutte antitabac a été adopté par l'Organisation Mondiale de la Santé et signé par 158 pays " pour protéger les générations présentes et futures des conséquences sanitaires, sociales, environnementales et économiques dévastatrices de la consommation de tabac."</p>	<p>Nous excluons les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées puisque l'utilisation de tels systèmes d'armes est essentiellement interdite par plusieurs conventions internationales et n'est pas conforme aux valeurs de Candriam en tant qu'investisseur responsable.</p> <p>Ces systèmes d'armes sont conçus pour nuire aux civils et au personnel militaire sans discrimination, à l'exception du phosphore blanc qui est une substance à double usage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mines terrestres antipersonnel • Bombe à fragmentation • Uranium appauvri • Armes chimiques • Armes biologiques • Phosphore blanc 	 <p>Le charbon produit deux fois plus de CO2 que le gaz naturel pour produire de l'électricité</p> <p>80% des réserves de charbon sont des « stranded assets »</p>  <p>Pour limiter l'augmentation de la température à 2°C, l'humanité peut produire au maximum 565 milliards de tonnes de CO2 jusqu'en 2050, alors que la combustion du charbon restant émettrait 5 fois plus, soit 2 795 milliards de tonnes de CO2</p>
<p>Périmètre Tous les producteurs et distributeurs Exposition directe et indirecte</p> <p>Seuil Revenus > 5%</p>	<p>Périmètre • Tous les producteurs et fournisseurs • Exposition directe et indirecte</p> <p>Seuil Exclusion totale, à l'exception du phosphore blanc (5 % du CA)</p>	<p>Périmètre Tous les producteurs de charbon thermique et les producteurs d'électricité au charbon Exposition directe et indirecte</p> <p>Seuil CA > 10%</p>

En complément, les activités dites controversées font l'objet de critères d'exclusions selon la part de ces activités dans les revenus des entreprises :

Armement	Autres activités controversées																										
<p>Nous excluons les sociétés qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Sont impliquées dans la production ou la vente de mines anti-personnel, de bombes à sous-munition, d'uranium enrichi et/ou d'armes chimiques/nucléaires/biologiques, quels que soient les montants de revenus en jeu, et/ou ■ Tirant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la production, de la fabrication, du commerce, du test ou de l'entretien de phosphore blanc ■ Génèrent plus de 3 % de leur chiffre d'affaires de la production ou la vente d'armes conventionnelles 	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="539 1227 882 1258">Activités controversées</th> <th data-bbox="890 1227 1402 1258">Seuil d'exclusion</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="539 1270 882 1301">Activités dans des régimes oppressifs</td> <td data-bbox="890 1270 1402 1301">■ Forte présence dans des régimes oppressifs</td> </tr> <tr> <td data-bbox="539 1312 882 1344">Contenu pour adultes</td> <td data-bbox="890 1312 1402 1344">■ Revenus > 5 %</td> </tr> <tr> <td data-bbox="539 1355 882 1386">Alcool</td> <td data-bbox="890 1355 1402 1386">■ Revenus > 10 % sans politique responsable</td> </tr> <tr> <td data-bbox="539 1397 882 1429">Expérimentation sur les animaux</td> <td data-bbox="890 1397 1402 1451">■ Politique responsable en l'absence d'obligation légale ■ Infractions à la législation</td> </tr> <tr> <td data-bbox="539 1462 882 1494">Jeux de hasard</td> <td data-bbox="890 1462 1402 1494">■ Revenus > 5 %</td> </tr> <tr> <td data-bbox="539 1505 882 1536">Modifications génétiques</td> <td data-bbox="890 1505 1402 1536">■ Revenus > 10 %</td> </tr> <tr> <td data-bbox="539 1547 882 1579">Nucléaire</td> <td data-bbox="890 1547 1402 1579">■ Revenus > 30 %</td> </tr> <tr> <td data-bbox="539 1590 882 1621">Tabac</td> <td data-bbox="890 1590 1402 1621">■ Revenus > 5 %</td> </tr> <tr> <td data-bbox="539 1632 882 1664">Charbon thermique</td> <td data-bbox="890 1632 1402 1664">■ Revenus > 10 %</td> </tr> <tr> <td data-bbox="539 1675 882 1706">Pétrole et gaz non conventionnels</td> <td data-bbox="890 1675 1402 1706">■ Revenus > 10 %</td> </tr> <tr> <td data-bbox="539 1718 882 1749">Pétrole et gaz conventionnels</td> <td data-bbox="890 1718 1402 1771">■ Revenu fondé sur une part du gaz naturel ou des énergies renouvelables < 40 %</td> </tr> <tr> <td data-bbox="539 1827 882 1859">Production d'électricité</td> <td data-bbox="890 1783 1402 1895"> <ul style="list-style-type: none"> ■ Intensité carbone > 408 (gCO₂/kWh) Si aucune donnée n'est disponible sur l'intensité carbone : <ul style="list-style-type: none"> ■ Part d'électricité produite à partir du charbon > 10 % ■ Part d'électricité produite à partir du pétrole et du gaz > 30 % ■ Part d'électricité produite à partir d'énergie nucléaire > 30 % </td> </tr> </tbody> </table>	Activités controversées	Seuil d'exclusion	Activités dans des régimes oppressifs	■ Forte présence dans des régimes oppressifs	Contenu pour adultes	■ Revenus > 5 %	Alcool	■ Revenus > 10 % sans politique responsable	Expérimentation sur les animaux	■ Politique responsable en l'absence d'obligation légale ■ Infractions à la législation	Jeux de hasard	■ Revenus > 5 %	Modifications génétiques	■ Revenus > 10 %	Nucléaire	■ Revenus > 30 %	Tabac	■ Revenus > 5 %	Charbon thermique	■ Revenus > 10 %	Pétrole et gaz non conventionnels	■ Revenus > 10 %	Pétrole et gaz conventionnels	■ Revenu fondé sur une part du gaz naturel ou des énergies renouvelables < 40 %	Production d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intensité carbone > 408 (gCO₂/kWh) Si aucune donnée n'est disponible sur l'intensité carbone : <ul style="list-style-type: none"> ■ Part d'électricité produite à partir du charbon > 10 % ■ Part d'électricité produite à partir du pétrole et du gaz > 30 % ■ Part d'électricité produite à partir d'énergie nucléaire > 30 %
Activités controversées	Seuil d'exclusion																										
Activités dans des régimes oppressifs	■ Forte présence dans des régimes oppressifs																										
Contenu pour adultes	■ Revenus > 5 %																										
Alcool	■ Revenus > 10 % sans politique responsable																										
Expérimentation sur les animaux	■ Politique responsable en l'absence d'obligation légale ■ Infractions à la législation																										
Jeux de hasard	■ Revenus > 5 %																										
Modifications génétiques	■ Revenus > 10 %																										
Nucléaire	■ Revenus > 30 %																										
Tabac	■ Revenus > 5 %																										
Charbon thermique	■ Revenus > 10 %																										
Pétrole et gaz non conventionnels	■ Revenus > 10 %																										
Pétrole et gaz conventionnels	■ Revenu fondé sur une part du gaz naturel ou des énergies renouvelables < 40 %																										
Production d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intensité carbone > 408 (gCO₂/kWh) Si aucune donnée n'est disponible sur l'intensité carbone : <ul style="list-style-type: none"> ■ Part d'électricité produite à partir du charbon > 10 % ■ Part d'électricité produite à partir du pétrole et du gaz > 30 % ■ Part d'électricité produite à partir d'énergie nucléaire > 30 % 																										

Méthodologie

La politique d'exclusion et d'intégration des facteurs ESG est basée sur le traitement de l'information disponible sur les thématiques décrites précédemment. La complexité du traitement de l'information réside dans le fait que ces données ne sont pas communiquées systématiquement par les émetteurs ou font l'objet d'un traitement spécifique à chaque émetteur ce qui rend la comparaison entre certains émetteurs non-pertinente du fait de la nature hétérogènes des données.

Ces données peuvent également être incomplètes, sans mise-à-jour récente ce qui ne reflète donc pas une situation présente et ne présuppose pas des actions et engagements futurs des émetteurs.

Pour pallier ces obstacles, Groupe Pasteur Mutualité met à jour régulièrement sa politique, prenant alors en compte les nouveaux éléments communiqués ou la modification de la méthodologie des émetteurs sur les informations spécifiques ESG. Les éléments d'incertitudes sont renouvelés à chaque mise-à-jour des politiques.

La méthodologie globale intègre l'évaluation du risque de durabilité dans les investissements selon plusieurs sources de données externes (spécialistes du scoring ESG) pour les actifs suivants :

- Emissions cotées
- OPCVM listés sur des marchés d'échanges
- Souverains (critères internationaux IDH notamment)

Pour les autres catégories d'actifs, les analyses portent sur les actifs sous-jacents des émissions avec par exemple (liste non exhaustive) :

- Normes des bâtiments et pays/région de localisation pour la classe d'actif immobilier
- Typologie d'activité des entreprises qui font l'objet d'investissements dans les classes d'actifs capital investissement ou dette privée

La méthodologie s'appuie sur un module qui vise à évaluer la matérialité financière des questions environnementales, sociales et de gouvernance, liées à la manière dont les entreprises et les gouvernements opèrent. Les scores évaluent donc la manière dont les questions ESG peuvent affecter les performances financières futures.

Afin d'aboutir à des résultats pertinents sur les thématiques citées ci-dessus, le module propose :

- La plus grande couverture : combinant l'intégration de plus de 50 sources de données et des modèles d'estimation sophistiqués qui permettent d'évaluer des organisations et des sujets pour lesquels les données sont rares.
- Les données les plus fiables : obtenues grâce à des algorithmes de contrôle de la qualité alimentés par l'apprentissage automatique et les connaissances des experts ESG.

Plus concrètement une liste d'indicateur sont prévus pour la prise de décision et le suivi des investissements comme :

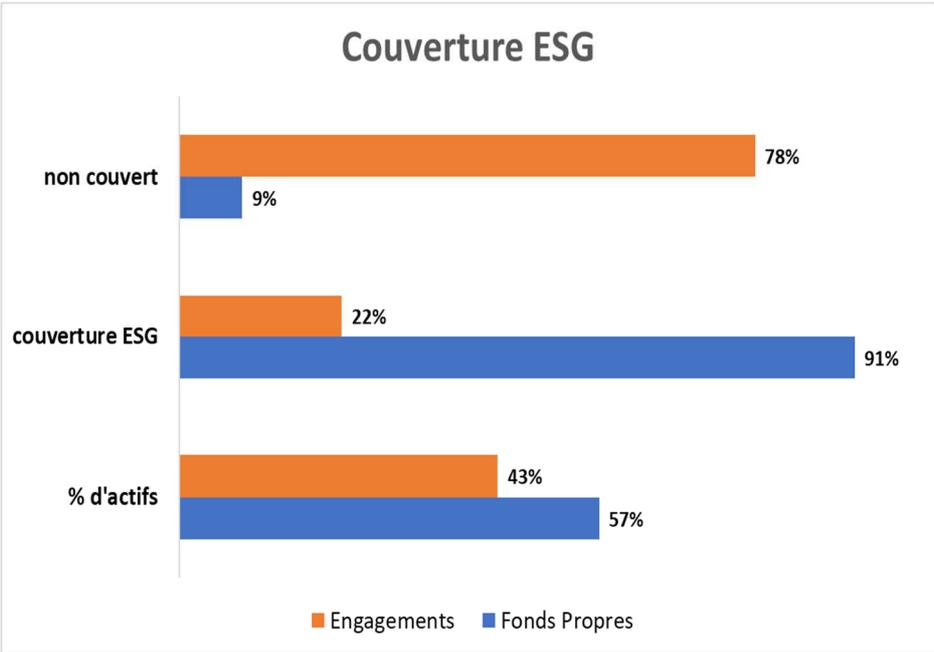
- Score ESG global décomposé en un score E, un score S, un score G.
- Le pourcentage de couverture de ces scores dans les portefeuilles de titres.
- Le pourcentage de couverture du score CO2.
- Les émissions de CO2 (échelles M€ investis et M€ de revenus).
- L'emprunte Carbone par catégorie énergétique (charbon, pétrole, gaz, nucléaire, renouvelable).
- La part des femmes présentes dans les organismes de directions.
- La part d'administrateurs indépendants.
- La part de salariés couverts par des accords collectifs sur leurs avantages sociaux.

Les résultats des décisions prises avant investissement ou désinvestissements et de la revue des actifs détenues sont analysés périodiquement et apporte des éléments sur l'efficacité de telles décisions.

Par exemple pour une classe d'actif donnée, le score ESG global de ce portefeuille est meilleur que son indicateur de référence et l'empreinte carbone est inférieure par rapport à l'indice.

Ces résultats font l'objet d'une analyse sur la couverture par ces critères de l'ensemble des actifs (chaque classe d'actif est étudiée séparément).

Les résultats sont restitués selon le modèle ci-dessous (une classe d'actif donnée) :



A posteriori, ces résultats entraînent des mesures correctrices.

Principaux incidents indésirables – PIA

Identification et prise en compte des PIA

L'identification des PIA se déroule comme indiqué dans la partie méthodologique par les principes d'exclusions et les scorings selon les données externalisées.

Les secteurs exclus sont notamment ceux qui présentent une probabilité de PIA forte sur la partie environnementale pour la production d'énergie et activités associées et sur la partie sociale et gouvernance pour les autres secteurs sous exclusion.

L'exclusion est l'axe primaire de la gestion du risque des PIA dans le cadre des investissements de Groupe Pasteur Mutualité.

L'utilisation des éléments ESG est l'axe secondaire qui permet de maîtriser le risque de PIA pour des secteurs n'étant pas soumis à exclusion.

Les limites de la maîtrise de la probabilité d'occurrence de PIA sont identiques aux limites méthodologiques et la disponibilité des données ou son absence ont un impact direct sur l'anticipation de PIA.

PIA et actions associées

L'identification des PIA au niveau de chaque émetteur qui compose les portefeuilles de Groupe Pasteur Mutualité est un enjeu majeur de la gestion des risques de durabilité.

En ce sens les PIA identifiés par Groupe Pasteur Mutualité font l'objet d'un suivi régulier sur le score ESG obtenu par émetteur et les mesures de CO2 disponibles sur les portefeuilles d'actifs.

Des initiatives de place sont en cours d'évaluation par Groupe Pasteur Mutualité afin de matérialiser sa participation aux objectifs internationaux de réduction des émissions de CO2 et de maîtrise de l'impact carbone sur la hausse des effets climatiques.

La neutralité carbone à un horizon long-terme – Objectifs de Développement Durable de l'ONU la vise à 2050 – est un objectif pour Groupe Pasteur Mutualité qui intègre cette perspective dans chaque nouvelle décision d'investissement et dans la rotation naturelle de son portefeuille d'actifs.

Cet objectif est identique pour tout produit distribué par Groupe Pasteur Mutualité et provenant de producteurs externes. La distribution de produits externes dans le cadre de contrats d'assurances-vie commercialisés par GPM Assurances SA fait l'objet d'une attention particulière et la sélection des supports progresse avec des supports labellisés ESG/ISR.